

5487 (1925)
Moyens de Défense

350687

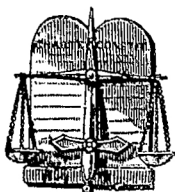
Qui doivent être présentés à la Cour d'Appel du Rhône

LE 12 MARS 1834,

PAR

LE CITOYEN J. PERTON,

C'un des gérans de la Glaneuse.



A LYON,

IMPRIMERIE DE JÉRÔME PERRET, RUE ST-DOMINIQUE, N. 15.

1834.

687

DÉFENSE

DI

CITOYEN J. FERTON, GÉRANT DE LA GLANEUSE*

Article incriminé.

21, 22 NOVEMBRE !!!....

Quorum pars magna fui! — (VIRGILE.)

Dieu nous garde, au souvenir de ces sanglantes journées, de chercher à réveiller des passions assoupies, et à rouvrir des plaies encore mal fermées. Assez de guerres civiles, laissons dormir les remords des uns et la vengeance des autres.

Si nous revenons sur cette page funèbre de l'histoire de notre cité, c'est qu'une pensée pieuse nous inspire, c'est que c'est une de ces époques qui appartiennent à l'avenir, et qui renferment pour les peuples de profonds enseignemens.

Ouvriers, citoyens de toutes les classes, laissons d'abord tomber une larme sur les tombes de nos frères; donnons des regrets aux victimes de ces fatales dissensions, quels que soient les rangs où elles ont été frappées.

Vous le savez, parmi ceux dont les baïonnettes se sont trouvées dirigées contre les poitrines des travailleurs, il y avait des citoyens honorables, dont quelques-uns ne sont revenus de leur incroyable délire que sur un lit de douleur. Aujourd'hui ils partagent nos vœux et nos sympathies, tendons-leur une main amie, car il est beau, dans l'intérêt de la sainte cause de la liberté, d'oublier, de pardonner une erreur, fût-elle même coupable.

Cependant, il ne faut pas que l'expérience de ces calamités soit perdue.

* Ce discours n'a pas été prononcé à l'audience, pour éviter duplicité sur un des points de la défense que devait traiter l'avocat.

A pareil jour que celui-ci , un cri lugubre se fit entendre qui retentit dans tous les carrefours de la ville : c'était le cri de la misère et du désespoir. Un morne silence succéda ; puis le pas réglé des soldats résonna sur le pavé ; des baïonnettes inhumaines se croisèrent contre des cœurs exaspérés par trop d'injustices. L'ouvrier avait juré de **VIVRE EN TRAVAILLANT**, ou de **MOURIR EN COMBATTANT** !!!!!. La menace et l'insulte le décidèrent..... La fusillade retentit, le sang coula pendant deux jours ; et après une nuit d'angoisses, Lyon se leva dans la consternation, n'osant compter les cadavres étendus dans ses rues et sur ses quais déserts. Au milieu de cette scène de deuil, des voix énergiques s'élevèrent, qui voulurent faire songer à l'avenir. Elles ne trouvèrent pas assez d'écho. Nos rédacteurs, entraînés par leurs sympathies et leurs convictions, cherchèrent à élever sur les barricades un drapeau d'émancipation. Ils ne furent pas compris, et quelques-uns d'entre eux, blessés, expièrent dans les cachots le tort d'avoir voulu devancer la marche de l'intelligence publique. Mais leur sang versé en combattant pour les travailleurs, leurs efforts constans, les persécutions dont ils ont été l'objet, ont enfin porté leurs fruits.

Deux ans se sont écoulés, et les ouvriers, qui s'étaient si facilement laissé enlever une victoire dont ils étaient embarrassés, d'autres, qui avaient repoussé avec effroi le drapeau de la république, se sont tous ralliés à lui, et l'embrassent avec enthousiasme, parce qu'ils ont compris que tout leur avenir est là, qu'il n'y a rien à attendre de privilégiés égoïstes et abrutis ; que si une réforme sociale, c'est-à-dire une amélioration du sort des masses, est notre premier besoin, cette réforme ne peut être durable qu'autant qu'elle sera garantie par une réforme politique, qui permettra l'exercice réel de la souveraineté populaire.

Assez long-temps le travailleur a vu ce qu'il avait à espérer des aristocrates de toute espèce ; il se lasse de se laisser leurrer, ou de confier ses destinées à de perfides mains. Il veut enfin essayer d'en être lui-même l'arbitre.

De toute part, dans toutes les industries, il prélude à son affranchissement par les associations. Un admirable instinct le pousse à combattre l'exploitation de quelques hommes ; et prêt au premier appel, aujourd'hui

comme toujours, il est certain de la victoire : il saurait mieux en profiter.

Quant à nous, heureux d'avoir été, à Lyon, les premiers à annoncer la république, plus heureux encore d'avoir été entendus, bien convaincus qu'elle seule, en effet, peut assurer le bien-être du peuple, en respectant sa dignité ; et forts des nombreux témoignages de sympathie dont nous avons été entourés aujourd'hui, comme il y a deux ans, nous serons, s'il le faut, à notre poste, prêts à accomplir notre mission, à achever notre tâche.

Messieurs les jurés,

Bien que, depuis l'abolition expresse de la censure et la renaissance de la liberté absolue de la presse, j'aie vu déjà quelques procès politiques passablement absurdes, j'avoue néanmoins avec franchise que je n'en ai pas connu de plus ridicule que celui que l'on nous intente aujourd'hui. Long-temps, à l'aspect de la misérable lutte que le parquet nous force à soutenir avec lui, j'ai hésité à entrer dans l'arène. Fort de mon bon droit dans une cause aussi simple, je voulais, l'article incriminé en main, vous dire seulement : *Écoutez et jugez*. Le résultat eût été à mon égard, après cette lecture, le même qu'il sera après de longs débats ; mais, réfléchissant ensuite à l'importance morale de ce procès et à l'instruction profitable qui pouvait en résulter pour le peuple, j'ai jugé convenable de faire précéder votre verdict d'une courte discussion, non pas autant sur le fond du procès lui-même que sur le principe politique qui en est l'objet. Car, vous le remarquerez avec moi, Messieurs, c'est un étrange moyen que prend le pouvoir actuel pour immobiliser nos principes que celui de nous faire des procès. Il arrive de là que la justesse de nos idées, qui ne devrait avoir pour toute sphère d'attraction que la logique inflexible et rigoureuse où elle se renferme, se trouve, en vertu des réquisitoires, avoir celle plus puissante encore de la persécution. Or, vous le savez, Messieurs, l'erreur même, persécutée, fait des prosélytes. Jugez donc quel ascendant doit prendre sur les esprits une vérité que l'on poursuit avec autant

d'acharnement. — Mais peu nous importe ici la maladresse d'un pouvoir aveugle qui tombe lui-même dans la fosse qu'il ouvrait pour nous : venons à l'objet qui m'amène devant vous , et tâchons , par une exacte analyse de l'article incriminé , de trouver dans son contenu sa culpabilité ou sa non-culpabilité.

J'aurai peu de chose à dire sur le premier passage de l'article : je n'y vois qu'une narration simple et didactique de faits qui se seraient passés à une époque dont je n'ai pas été témoin. J'y vois qu'au milieu d'une scène de deuil , des voix énergiques s'élevèrent et voulurent faire songer à l'avenir , que ces voix ne trouvèrent pas assez d'écho ; j'y vois que des hommes , entraînés par leurs sympathies et leurs convictions , cherchèrent à élever un drapeau d'émancipation , et que , semblables à tous les bienfaiteurs de l'humanité , ils expièrent dans les cachots la précocité de leur intelligence. Que ces faits aient existé ou non , peu m'importe : il n'en est pas moins vrai que tout ceci n'est que de l'histoire. C'est de l'épopée , si vous voulez ; mais il est constant que ces faits auraient pu se passer à trois cents lieues d'ici , à Berlin ou à St-Petersbourg , et alors je ne vois pas ce qu'il peut y avoir de commun entre le récit d'un événement quelconque et une cour d'assises de Lyon.

Mais , ne vous y trompez pas , cet article est très innocent : le ministère public le sait aussi bien que nous. Aussi l'a-t-il placé en avant comme une sentinelle perdue qui avertit du danger prochain ; comme une préface lugubre à la tête d'un drame épouvantable , ou bien comme le grain qui annonce la trombe qui va tout submerger. Et cette trombe , quelle est-elle ? car il faut enfin y venir. Cette trombe est renfermée dans les flancs du second passage incriminé ; ses élémens de destruction sont contenus dans quatre syllabes horribles. Je vais , Messieurs , faire éclater devant vous ce météore , et gare à l'explosion ! Cette trombe , c'est la RÉPUBLIQUE !..... Nul de vous n'a tréssailli , Messieurs , et vous avez raison ; mais un procureur-général est obligé en conscience d'éprouver des convulsions nerveuses à la simple audition de ce mot-là. — Voilà pourtant l'épouvantail avec lequel on terrifie de grands enfans ; voilà la calotte de plomb sous laquelle on comprime des cerveaux obtus : c'est

pitié!..... Mais le mal n'est pas incurable. *La logique gouverne le monde*, a dit notre concitoyen Trélat, et en effet le monde peu à peu se range sous son empire. — La République, dans la bouche de certains gens, est un monstre; nous la regardons, nous, comme une fille du ciel. Ces mêmes gens nous font un crime de professer cette doctrine et veulent nous en punir: il est donc nécessaire que nous paralysions leur colère, et pour cela nous allons développer les dogmes sur lesquels repose notre profession de foi.

Depuis tantôt deux ans que la presse indépendante est trainée sans relâche de cour d'assises en cour d'assises, beaucoup de voix éloqu coastes ont dit ce que c'est que la république; et, grace à l'animosité de MM. les gens du roi, le public a pu, presque une fois par jour, venir faire au tribunal un cours de politique. — C'est avec timidité que je mêle ma voix à ces voix robustes; cependant, dans ma tête méridionale, il y a autre chose que de l'égoïsme; dans ma poitrine je sens battre un cœur d'homme; et puisque l'on m'attaque, il faut que je me défende.

Ainsi donc, nous comparaissons devant vous parce nous sommes républicains; c'est là notre crime et tout notre crime. — Oui, messieurs, nous sommes républicains; nous le sommes parce que tout nous y porte, la raison, la justice et la tendance invincible de l'intelligence humaine. Le républicanisme n'est pas, comme on le dit, une opinion nouvelle née d'hier et qui n'aura qu'un temps: le républicanisme est une loi éternelle de la nature intelligente, un élément essentiel de civilisation, un principe primordial qui a présidé à la naissance de la société et qui la dirige dans toutes ses transformations. Ce n'est pas de l'enthousiasme que je fais ici, messieurs, c'est de l'histoire, et je vais le prouver.

Nous savons, et tous les documens le prouvent, que la société humaine a eu un commencement. On a vu d'abord les hommes barbares et bornés aux simples sensations physiques, vivre isolés, sans frein et sans moralité aucune; plus tard, guidées par une intelligence plus exercée, les peuplades éparses mettent leurs intérêts en commun, inventent les lois, la religion, le droit de propriété, et prennent la forme et le nom de peuple; puis, comme ces premières lois sont grossières, insuffisantes, et que d'ailleurs il s'est glissé au milieu du droit

politique un principe aussi absurde qu'inconcevable, celui de l'esclavage, (1) ces mêmes hommes toujours poussés par une raison puissante de perfectibilité, détruisent ce qu'ils ont reconnu mauvais et édifient un nouveau système social. Ce dernier, quoique meilleur que celui qu'il remplace, renferme néanmoins des vices énormes, des abus intolérables qui se manifestent avec le temps : il faut donc extirper de nouveau ces élémens hétérogènes, et alors le peuple, artisan simultanément de destruction et d'organisation, renverse d'un côté ses institutions décrépites, et de l'autre en fait surgir de plus conformes

(1) L'esclavage, dans l'ancienne ère, non-seulement n'était pas considéré comme un abus de la force, il était regardé comme une dérivation essentielle de l'ordre des choses. *Il est dans le vœu de la nature*, dit Aristote (Politique, liv. 1, chap. 2.), *que celui-là commande qui peut, par son intelligence, pourvoir à tout ; et que celui-là, au contraire, obéisse qui ne peut contribuer à l'avantage commun que par le service de son corps.* Par conséquent, le maître était toujours censé un être intelligent, et l'esclave était toujours censé une brute.

Montesquieu (liv. XV, chap. 10) distingue deux espèces d'esclavage : la servitude réelle qui attachait l'esclave au fonds de terre, comme c'était l'usage chez les Germains, selon Tacite ; et la servitude personnelle qui regardait le ministère de la maison, et se rapportait plus à la personne du maître.

L'esclavage des ilotes, à Lacédémone, était excessif, en ce qu'il était en même temps personnel et réel ; et ensuite ces mêmes esclaves ne pouvaient avoir aucune justice contre les insultes ni contre les injures. A Athènes, au contraire, les esclaves étaient traités avec beaucoup de douceur, ainsi que chez les Germains. Il était rare de les voir battre leurs esclaves, ni les mettre aux fers, ni leur imposer de pénibles travaux. *Verberare servum, ac vinculis et opere coercere, rarum.* (Tacit. De Moribus Germaniæ, parag. 25.)

L'esclavage personnel, dit M. de Paw (Recherches philosophiques, etc.) existait en Egypte. La loi défendait au maître de tuer de sa main son esclave ; mais les maîtres avaient mille autres moyens de les faire périr quand ils voulaient. Les Juifs y étaient réduits à l'esclavage réel (Exode, chap. 1.)

Les Romains avaient des maximes abominables concernant la servitude. En Egypte, le fils suivait la condition du père. A Rome, il suivait la condition de la mère (*Droit du Ventre*). Le sénatus-consulte Silanien contenait des dispositions iniques contre les esclaves dont le maître aurait été tué.

Enfin, les Juifs même, en corps de nation, avaient des esclaves ; et voici une disposition des lois de Moïse qui est atroce à leur égard : *Si quelqu'un frappe son esclave, et qu'il meure sous sa main, il sera puni ; mais s'il survit un jour ou deux, il ne le sera pas, parce que c'est son argent.*

aux exigences du moment; ou bien si nous voulons jalonner par des noms propres cette longue trainée de siècles, nous dirons : 1^{er} degré : état de barbarie ou de nature, *Nembrod*; 2^{me} degré : régime de la loi, esclavage politique, *Lycurgue* et *Numa*; 3^{me} degré : affranchissement moral de l'espèce humaine, règne de la logique, *Jésus-Christ*; 4^{me} degré : émancipation du peuple, déclaration des droits de l'homme, *Rousseau* et *Robespierre*.

Vous voyez, messieurs, par ce court tableau synoptique des phases diverses sous lesquelles l'humanité s'est montrée qu'il y a toujours eu à chaque étape révolutionnaire une amélioration marquante dans la condition politique du peuple. Eh bien ! supposons maintenant qu'il se trouve parmi nous un homme possédant à fond tout l'acquit des connaissances de ce siècle, qui ait existé à la naissance de la vieille société humaine, qui ait assisté aux développemens progressifs qui se sont manifestés au sein de cette société, qui ait même été l'agent principal des transformations que les peuples ont subies depuis l'état de pure barbarie jusqu'au degré de civilisation où nous les voyons parvenus ; comment appellerez-vous cet homme ? par quelle désignation particulière le signalerez-vous à la reconnaissance publique ? Direz-vous que c'est un sage, un législateur, un philosophe ? Toutes ces dénominations sont vagues, abstraites, et ne définissent pas l'idée générale. *Lycurgue* était plus qu'un sage, *Jésus-Christ* plus qu'un législateur, et *Jean-Jacques Rousseau* était bien autre chose qu'un philosophe ; je ne connais, moi, qu'un mot qui qualifie convenablement cet homme : c'est celui de *républicain*. Tout homme qui, laissant de côté les idées erronées, les usages vieillis, les institutions caduques, saisit l'instinct du siècle, devine ses besoins, favorise sa marche et entretient sans cesse devant lui la route incommensurable du progrès, cet homme est selon moi le vrai républicain. *Progrès* et *républicanisme* sont deux synonymes aussi inséparables que *conscience* et *vertu*. Il en est du progrès relativement au corps social, comme de la circulation relativement au corps humain ; arrêtez celle-ci, l'individu meurt ; arrêtez le progrès, la société périt à l'instant.

Ainsi donc, le républicanisme n'est pas, comme vous le croyez peut-être, l'expression d'une forme ex-

clusive de gouvernement, mais bien le terme indicateur des améliorations que cette forme de gouvernement implique. Nous voulons la république, pourquoi? Parce que nous sommes convaincus que de cette forme gouvernementale, essentiellement progressive, résultera pour le présent toute la somme de bien-être que les besoins du siècle exigent impérieusement; donnera au siècle futur la faculté de formuler ses besoins nouveaux et s'empressera toujours d'y satisfaire. Mais comment, de bonne foi, le gouvernement actuel pourrait-il connaître [et satisfaire les besoins des masses? Il faudrait pour cela que le peuple eût voix consultative et délibérative dans ses conseils, et votre charte et vos lois d'élection l'en écartent d'une manière invincible. Le peuple en ce moment peut être comparé au cheval qui fait tourner un puits à roue. C'est le cheval qui met en mouvement tout l'engrenage de la machine et répand, par son moyen, la fertilité et la vie; mais lui-même a un bandeau sur les yeux, et un lien fatal l'oblige à parcourir incessamment le cercle malheureux dans lequel il est renfermé. Et voilà pourquoi nous disions dans le second passage incriminé *que si une réforme sociale, c'est-à-dire une amélioration du sort des masses, est notre premier besoin, cette réforme ne peut être durable qu'autant qu'elle sera garantie par l'exercice réel de la souveraineté populaire.*

Je crois, messieurs, au moyen des explications tout-à-fait rationnelles que je viens de vous donner, avoir détruit le préjugé qui existe ou que l'on voudrait faire naître dans vos esprits contre le système républicain. Au lieu de prêcher le désordre et l'anarchie, comme le crient nos accusateurs, nous ne proclamons que l'ordre et la justice. — Mais, me direz-vous, on vous accuse de provoquer au renversement du gouvernement du roi. — Cette accusation ne devrait pas vous étonner plus qu'elle ne nous étonne nous-mêmes. De même qu'il existe une loi de mouvement et de progrès pour la société en général, il en existe une autre de repos et de stagnation pour les individus, pris séparément. Tout homme qui se trouve dans une position sociale suffisante pour lui procurer des avantages proportionnés à son ambition, ne voudra jamais échanger contre un

avenir incertain la réalité du présent (1); bien moins encore s'il sait que cet avenir doit lui enlever les bénéfices dont il est actuellement en possession. C'est ainsi qu'un roi doté de 12 millions de liste civile et d'un apanage de châteaux immenses ne voudra nullement d'une république qui n'accorde ni apanage ni liste civile; c'est ainsi qu'un ministre qui est en position de manipuler à sa fantaisie les fonds de l'état, et qui touche par année un traitement démesuré, boudera contre la république qui n'accorde pas à ses ministres des traitemens exorbitans; c'est ainsi qu'un riche capitaliste qui tous les ans décuple sa fortune à la faveur du monopole, tonnera du fond de son comptoir contre cette république, dont le premier acte de sa puissance sera la destruction du monopole. Il en est de même de beaucoup d'autres. C'est un conflit perpétuel et inévitable entre l'intérêt particulier et l'intérêt général; c'est l'ancien combat qui dure toujours entre la matière et l'intelligence, entre le bien et le mal, entre Ahriman et Oromaze, entre Typhon et Osiris, entre la république et le juste-milieu. — On nous accuse, dites-vous, d'exciter au renversement du gouvernement. La question, ce me semble, est mal posée; mettons-la dans son véritable lieu. Un gouvernement, quel qu'il soit, est un fait; le républicanisme, comme je viens de le démontrer, est un principe. Un principe est toujours immuable; un fait est toujours transitoire. Si l'existence actuelle du fait ne s'harmonise plus avec la nature du principe, qui est-ce qui doit céder; le principe ou le fait? le fait assurément. Par conséquent, si le gouvernement actuel, qui n'est qu'un fait, est diamétralement opposé au républicanisme, qui est un principe, dites-moi de quel côté est l'agression? Vous voyez que la question rationnellement posée change absolument de face; ce n'est plus nous qui voulons renverser le pouvoir, c'est le pouvoir qui veut nous anéantir. Donc nous ne sommes point coupables; donc l'accusation est nulle, absurde, et pèche totalement contre les règles de la lo-

(1) Nous comptons cependant quelques exceptions qui font honneur au parti républicain; mais ces exceptions, loin d'infirmer le principe que je viens de poser, concluent au contraire en sa faveur, et cela par des raisons qu'il serait trop long de développer ici, mais qui deviendront saillantes aux yeux de ceux qui prendront la peine d'y réfléchir.

gique, c'est-à-dire qu'elle n'a pas le sens commun.

Je passe maintenant au troisième et dernier passage : il y est dit en résumé que, « convaincus que la république seule peut assurer le bien-être du peuple, nous serons toujours à notre poste, prêts à accomplir notre mission, à achever notre tâche. » Le sens de ce passage est très clair et nous ne prétendons pas le répudier. Oui, Messieurs, nous le croyons de toute la force de notre conviction, la république sauvera la France et l'arrêtera sur le bord de l'abîme où des mains hypocrites la poussent traîtreusement. — Toutes les déclamations d'un avocat-général ne peuvent faire qu'un fait ne soit pas ce qu'il est ; elles ne peuvent faire que la France ne soit pas méprisée et bouleversée au dedans ; elles ne peuvent faire que des symptômes alarmans, que des éruptions violentes ne s'y manifestent pas chaque jour ; elles ne peuvent faire enfin que le corps social ne soit pas malade. Eh bien ! au lieu de le laisser, ce corps, périr entre des mains mal-habiles, nous voulons lui appliquer le baume salutaire que prescrit l'expérience : celui du *progrès*. Voilà notre but, voilà notre mission, voilà notre tâche : nous y serons fidèles. La royauté a ses panégyristes ; le ministère a ses âmes damnées ; le pouvoir a ses télégraphes ; le monopole ses effrontés souteneurs ; la police ses chefs de meute ; le budget même a ses fidèles cornacs : mais le peuple, qu'a-t-il, lui ? rien ! rien que l'ilotisme et ses journaux..... ses journaux qui le consolent dans ses grandes infortunes, qui le vengent par des sarcasmes, qui l'instruisent par de hautes leçons. Et vous voulez lui ravir le seul bien qu'il ait au monde ! et, parce qu'un journaliste aura séché ses pleurs et fait luire à ses yeux un meilleur avenir, vous le jetterez brutalement en prison !..... Oh ! non, messieurs, cela ne sera pas ; vous apprécierez à leur juste valeur les éloquents inductions et les raisonnemens spécieux du ministère public. Pour moi, j'ai la conscience de la bonté de ma cause, je m'y confie, et tant pis pour celui qui me condamnera : car il aura par ce fait élevé violemment la force au-dessus du droit, il aura commis plus qu'une injustice, il aura commis une monstruosité.